

**5ème PLAN DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE
TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
2017-2019**

AXE	AXE 3 = PRÉVENIR LES VIOLENCES EN LUTTANT CONTRE LE SEXISME ET LA RÉCIDIVE								
PARTIE	A- Prévenir le sexisme dès l'école et jusqu'à l'université		B- Prévenir et lutter contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans l'espace public		C- Prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel au travail	D- Lutter contre la récidive	E- Améliorer la connaissance du phénomène		
OBJECTIF	Objectif 30 = Prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles et promouvoir le respect mutuel entre les filles et les garçons à l'école	Objectif 31 = Prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles à l'université	Objectif 32 = En finir avec le harcèlement sexuel dans les transports et dans l'espace public	Objectif 33 = En finir avec le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans le sport	Objectif 34 = En finir avec le harcèlement sexuel au travail	Objectif 35 = Améliorer la lutte contre la récidive par l'élaboration d'outils à l'attention des professionnels	Objectif 36 = Réaliser des études pour mieux comprendre le phénomène des violences faites aux femmes	Objectif 37 = Développer les observatoires territoriaux des violences faites aux femmes	Objectif 38 = Poursuivre les actions de communication auprès du grand public
MOYENS À DÉPLOYER	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser la communauté éducative à ces problématiques par la formation continue des personnels * Diffusion d'un guide « comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir » * Renforcer la prévention et la lutte contre ces violences dans les établissements scolaires * Prévenir et lutter contre la cyberviolence, le cybersexisme et le cyberharcèlement 	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter le recueil de preuve des violences via une équipe formée aux questions de violences sexistes et sexuelles (témoignage par écrit en cas de harcèlement sexuel puis enquête interne) * Assurer la protection des victimes de harcèlement sexuel => le responsable de l'établissement a la charge d'engager les poursuites pénales à la demande de toute personne victime ou s'estimant victime de harcèlement de la part d'un personnel des établissements ou d'un usager * Étendre l'ENQUÊTE VIRAGE à toutes les universités * Renforcer la prévention et la lutte contre de telles violences * Développer la recherche scientifique sur ces sujets 	<ul style="list-style-type: none"> * Développer les marches exploratoires des femmes dans certains quartiers de leurs villes * Créer un dispositif d'alerte commun à la SNCF et la RATP pour signaler les agressions sexuelles et le harcèlement sexiste * Promotion des divers numéros d'appel existants (ex : 3117 - SNCF) * Étude d'opportunité et de faisabilité du déploiement du dispositif « arrêt à la demande » dans les bus 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les problèmes, impliquer les acteurs dans la détection, sensibiliser sur l'importance de révéler ces situations, accompagner les victimes 	<ul style="list-style-type: none"> * Former les employeurs et les membres des CHSCT aux repérage et à la lutte contre les violences et le harcèlement * Accompagner les entreprises à la mise en oeuvre de la loi (obligation d'intégrer ces dispositions dans le règlement intérieur...) * Accroître le soutien aux associations spécialisées (médiatisation des verdicts rendus à l'encontre des employeurs en cas de non- application des dispositions législatives ou réglementaires) 	<ul style="list-style-type: none"> * Réaliser un état des lieux des dispositifs de prévention de la récidive des auteurs de violences au sein du couple * Élaborer une plaquette d'information et de sensibilisation à destination des auteurs de violences (condamnés ou repérés) * Développer les stages de responsabilisation des auteurs de violences au sein du couple sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> * Enquête sur la situation des femmes en prison pour de longues peines (pour mettre en place des programmes de prévention de la récidive) * Enquête Droits et santé des femmes hébergées, isolées, réfugiées (2017-2019) * Étude sur les violences conjugales et la toxicomanie (2018) * Enquête sur les familles monoparentales 	<ul style="list-style-type: none"> Développer de nouveaux observatoires territoriaux et donner plus de moyens et d'outils aux observatoires existants, sous l'égide de la MIPROF 	<ul style="list-style-type: none"> Déconstruire les stéréotypes associés aux violences faites aux femmes. Des campagnes de communication seront lancées sur le sujet (2017-2019)